

**Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 31 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre du Travail.

La banque ING Luxembourg a annoncé récemment vouloir arrêter ses activités de banque de détail pour les clients particuliers, ce qui entraîne la clôture d'un nombre important de comptes. Les clients concernés se voient obligés de trouver une nouvelle banque pour les accueillir. D'après un communiqué de presse diffusé par la banque le 29 mai 2024, l'institut explique avoir constaté « qu'il n'y a pas de croissance durable possible dans un avenir proche pour ING au Luxembourg dans la banque de détail pour les clients particuliers ».

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre du Travail :

- Combien de personnes sont employées par ING Luxembourg pour les activités de banque de détail ?
- Comment est-ce que la décision de clôturer les activités de banque de détail a été communiquée aux salariés ? Est-ce que la banque a donné des indications quant au sort réservé aux salariés concernés par la clôture des activités de banque de détail ?
- Est-ce que le Gouvernement est en contact avec la Direction d'ING Luxembourg ? Est-ce que le Gouvernement estime qu'un plan social est envisageable au sein de la banque ?
- Est-ce que des agences sont menacées par la réorientation des activités de la banque ? Combien de personnes sont employées par ING Luxembourg dans les agences ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "spautz".

Marc Spautz  
Député



**Réponse commune de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, et de Monsieur le Ministre du Travail, Georges Mischo à la question parlementaire N°827 du 31 mai 2024 de l'honorable Député Marc Spautz au sujet de la restructuration auprès de ING Luxembourg**

L'honorable Député s'enquiert de la restructuration d'ING Luxembourg (ING) et notamment de l'avenir de son activité de banque de détail au Luxembourg et de l'emploi dans ce segment.

Lors de la réunion de la Commission des Finances du 4 juin 2024, les représentants du Ministère des Finances et de la CSSF ont partagé avec les députés des détails à ce sujet. Selon les informations fournies au ministère des Finances par ING à ce moment, 45 personnes travaillent dans le réseau d'agences au Luxembourg (composé de 5 agences) et ce réseau sera, à terme, réduit à une ou deux grandes agences. Une partie du personnel des agences sera transférée dans le « contact center » de la banque.

À ce jour, la direction d'ING n'a pas contacté le Ministère du Travail dans le contexte d'un plan social. C'est la raison pour laquelle le Ministère du Travail ne peut pas se prononcer quant à l'établissement d'un tel plan.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2024  
Le Ministre des Finances  
(s.) Gilles Roth